

POL 6020-30 : POLITIQUE SOCIALE DE LA VIEILLESSE

Plan de cours

CHARGÉ DE COURS

Nom	YVON RIENDEAU M.A.B.Éd
Local	Département de science politique
Téléphone	(514) 761-0560
Disponibilités	SUR DEMANDE PAR COURRIEL UQAM
Courriel	riendeau.yvon@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Le concept de **politique générale** et de **politique sociale de la vieillesse** et les déterminants **démographiques, sociologiques, économiques et politiques de la politique sociale actuelle de la vieillesse**. Les mécanismes de la solidarité sociale et notamment de la solidarité intergénérationnelle. Principales caractéristiques des programmes et des services sociaux visant directement et indirectement les personnes âgées : **logement social, sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, R.P.C/R.R.Q., services d'accueil en milieu d'hébergement ou de maintien à domicile et crédits d'impôt**. Leurs origines historiques, leurs caractéristiques actuelles. Analyse critique de l'évolution récente des politiques sociales de la vieillesse aux niveaux **municipal, fédéral** et **provincial**.

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

*Il est suggéré que ce cours soit suivi au début du cheminement des études **ou** comme cours optionnel pour les étudiants-es autres qu'en gérontologie sociale, première session d'automne. Il permet de mieux saisir les réalités politiques (SAD, Hébergement, logement social, retraite, revenus et placements) qui permettront de comprendre le vieillir social au Québec et au Canada.*

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux (ou buts du cours ou compétences visées)

*Ce cours se donne comme objectif de favoriser une compréhension éclairée de la politique sociale québécoise et canadienne (la politique publique) et **des principaux services destinés aux personnes âgées**. Il s'agit de nommer et de comprendre les déterminants (budgets, dettes, démographie, enjeux, accessibilité, universalité, qualité, critères, modalités, etc) et leurs impacts directs sur la **population vieillissante**. Favoriser une meilleure compréhension des principaux enjeux sociaux reliés aux services et programmes sociaux provinciaux (ex; Retraite Québec, Soutien à*

domicile, logements sociaux ou abordables, etc) et fédéraux et du jeu politique s'y rattachant dans l'optique du bien collectif à l'intérieur d'un contrat de société respectant les rapports intergénérationnels.

De façon générale, le cours de politique sociale de la vieillesse :

1. **propose** une initiation aux définitions de politique, de politique sociale et de politique sociale de la vieillesse et de leur évolution de la fin de 19^e siècle, au début du 20^e siècle et à ce jour.
2. **permet** de développer chez les étudiants des capacités d'analyse critique et de synthèse des contenus enseignés à partir de l'actualité économique et de l'actualité politique municipale, provinciale et fédérale **médiatisée** concernant les programmes sociaux et les **enjeux de société**.
3. **constitue une réflexion personnelle et professionnelle face aux services aux personnes âgées et face à sa propre avance en âge, sa retraite éventuelle et ses revenus de retraite.**

Objectifs spécifiques (ou compétences attendues)

De façon plus spécifique, à la fin du cours ou d'un bloc de cours, les étudiants seront capables de reconnaître et de comprendre des services et programmes sociaux variés et de :

- **caractériser l'omniprésence de la politique** et des politiques sociales touchant les personnes âgées ainsi que les enjeux actuels et futurs face au soutien à domicile, à l'hébergement collectif à la retraite, au travail et aux revenus des générations du babyboom, des X et des Y
- **s'approprier** les historiques, les paramètres et les caractéristiques actuelles de fonctionnement du soutien à domicile des CLSC, de l'hébergement collectif (CHSLD), du logement social pur. Comprendre vers quoi s'orientent les politiques provinciales et fédérales en 2022 +
- **prendre position et s'exprimer sur chaque contenu enseigné en donnant son opinion**
- **saisir** les différentes préparations à la retraite et les formes de sorties du monde du travail
- **discuter** des principaux débats entourant la retraite et les revenus de retraite au Québec
- **s'approprier** un langage politique, une reconnaissance rapide des sujets médiatisés au quotidien (ex : hébergement collectif, CELI, REER, FERR)

CONTENU DU COURS

*** présentation du plan de cours et de l'historique de la politique au Canada et le fédéralisme**

** présentation des pères fondateurs de la confédération (1867-1873) et du système politique provincial et fédéral axé sur la démocratie et le bien commun (bien collectif) des citoyens*

*** la péréquation, le jeu politique, le budget provincial et fédéral, les promesses électorales et le tiraillement politique (les juridictions et les programmes communs)**

** les groupes organisés et le militantisme, le lobby, la défense des droits (AQDR-FADOQ, CPM, etc) des citoyens âgés, la protection citoyenne dans un horizon démographique qui est un précédent.*

*** la politique sociale, la politique publique, l'agenda politique et l'émergence des lois**

** la protection sociale (modèle Beveridge), le soutien à domicile (SAD) et l'organisation du système de santé et de services sociaux au Québec avec l'arrivée des CISSS et des CIUSSS*

*** Pistes et solutions pour le meilleur SAD possible (privatisation, assurance autonomie, etc) cadre opérationnel : destination milieu de vie et optimisation des soins/services à domicile**

** Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des âgés et l'allocation logement,*

*** la politique sociale de l'hébergement collectif (CHSLD). Le cadre milieu de vie et le continuum de services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les orientations ministérielles 2003-2008 et l'approche milieu de vie (AMV) au Québec.**

Pistes et solutions pour le meilleur milieu de vie possible des résidents en CHSLD selon le « nouveau type » de résidents. L'approche relationnelle et le Commissaire à la qualité : les droits des résidents face au réseau de la santé et des services sociaux au Québec

* le logement social pur au Québec : Des habitations Jeanne-Mance à ce jour. Historique du logement social (logement de dernier recours) et du programme OBNL. La fin des conventions d'exploitation (programme fédéral) en HLM. Mission, enjeu, mandat et avenir des HLM

*** Pistes et solutions pour les locataires/ requérants des HLM (regroupés en OH) et place des intervenants sociocommunautaires en logement social. Le Réseau EN HARMONIE**

*le travail : préparer sa deuxième vie, historique de la politique du travail, les enjeux et les défis de la retraite, Pistes et solutions entourant le travail et la prise de la retraite.... LIBERTÉ 55-65-70

*les revenus de la retraite : PSV, SRG, RPC, RRQ, RREGOP, RVER... et les placements REER, CELI, FERR, à quoi ressemblera votre retraite ? (SimulR, prestations déterminées, cotisations déterminées), hypothèque inversée, etc

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les exposés magistraux, les discussions et échanges avec les étudiants seront principalement utilisés. Des présentations audiovisuelles et YouTube viendront également enrichir ce cours. Ce cours est basé sur des moments privilégiés de sensibilisation et réflexion sur les prémisses des politiques sociales et de la politique sociale de la vieillesse. Une pédagogie en spirale et une pédagogie d'apprentissage par les pairs seront utilisées pour des fins andragogiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation du POL6020

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
<p>Réflexion critique et opinion sur : Le système politique au Québec et au Canada, le tiraillement politique et la politique sociale de la vieillesse en lien avec la visibilité démographique des personnes âgées et les 5 enjeux à considérer au Québec et les pistes liées aux mesures applicables pour les aînés. 3-4 pages pleines</p> <p><i>Le texte peut contenir des éléments de la politique de la vieillesse de votre pays natal/ d'origine si tel est le cas</i></p>	<p>10 %</p> <p>Norme de présentation : votre nom et matricule ainsi que mon nom seulement</p>	<p>4e cours (remise en version courriel uniquement) 27-29 Septembre</p> <p>Critères de correction : justesse des propos et capacité de synthèse des enseignements des 2 premiers cours</p>

<p>Réflexion critique et opinion sur :</p> <p>a) Les associations de défense des droits des personnes âgées</p> <p>b) Le modèle Beveridge et la politique sociale du soutien à domicile des années 1970 à ce jour incluant les CISSS et les CIUSSS et les autres partenaires du SAD, programme MADA.</p> <p>PISTES À DÉVELOPPER</p> <p>c) La politique sociale de l'hébergement collectif, les orientations milieu de vie en fonction de la clientèle hébergée en milieu de vie, l'approche relationnelle et les droits des résidents</p> <p>PISTES À DÉVELOPPER</p> <p>15 pages pleines</p>	<p>40 %</p> <p>Norme de présentation : page titre avec votre nom, le sigle du cours, la session d'études et mon nom et la date de remise du travail</p>	<p>8e cours (remise en version courriel)</p> <p>(Entre le 27 octobre et le 31 octobre)</p> <p>Critères de correction : Capacité de bien coller aux enseignements en présentiel, aux power point du recueil de notes et d'y apporter votre vision critique ainsi que des pistes à développer originales et réalistes</p>
<p>Réflexion critique et opinion sur :</p> <p>A- La politique du logement social au Québec, son historique, la Corporation Jeanne-Mance et le réseau EN HARMONIE, le virage milieu de vie de 1995 à ce jour, la reconfiguration du réseau des OHM, la nouvelle mission des OH en 2022 et le mandat de gestion et des intervenants sociocommunautaires</p> <p>PISTES À DÉVELOPPER</p> <p>B- La politique du travail et les enjeux de la retraite,</p> <p>PISTES À DÉVELOPPER</p> <p>C- La politique des revenus à la retraite, le RVER, le RREGOP, le RPC, le RRQ, la PSV, le SRG et les AC</p> <p>15 pages pleines</p>	<p>40 %</p> <p>Norme de présentation : page titre avec votre nom, le sigle du cours, la session d'études et mon nom et la date de remise du travail</p>	<p>Dernier cours (remise en version courriel au MAXIMUM le 20 décembre)</p>

QUIZ en classe sur toute la matière du cours POL6020	10 %	Dernier cours (en classe d'une durée de 15 minutes)
---	-------------	--

La réflexion est un texte qui vise à présenter l'ensemble des contenus enseignés **et vos arguments personnels** sur des questions spécifiques enseignées en classe aux étudiants-es. Elle expose et explique les éléments d'information pertinents retenus critiqués et commentés par rapport aux questions posées. Elle se présente comme un texte suivi et **serré**, à un interligne et demi (Time new Roman), de 4 pages (1^{er} travail) 10 pages (2^e travail) et de 10 pages (3^e travail).

Présentation matérielle

Les trois textes à livrer doivent faire état des principaux éléments enseignés et votre opinion critique sur ces éléments. Ces trois réflexions **en envoi courriel** (riendeau.yvon@uqam.ca) sous forme de paragraphes en texte serré, précis et concis. Une page titre avec le sigle du cours POL6020, votre nom et celui du chargé de cours est demandée. Des références bibliographiques ne sont pas nécessaires et demeurent à votre discrétion.

Critères de correction

*Les trois textes de réflexion doivent présenter une cohérence du texte, une originalité de votre critique personnelle des contenus enseignés, une qualité de la synthèse, une justesse des informations et une **bonne récupération des mots clés** en politique sociale de la vieillesse.*

Il est très fortement recommandé d'être présent aux cours et de participer aux échanges en classe. Ce cours POL6020 inclus un fil conducteur de la première à la dernière rencontre. L'utilisation du recueil de notes est constante et de nombreuses annotations complémentaires seront fournies tout au long de la session avant d'optimiser vos réflexions.

Barème de notation

Le barème de notation utilisé (conversion chiffres/lettres) sera le suivant :

A+ : 90+	A : 85-89	A- : 80-84
B+ : 76-79	B : 73-75	B- : 70-72
C+ : 66-69	C : 63-65	C- : 60-62
D+ : 55-59	D : 50-54	E : 49 et moins

Communication des résultats

Les résultats des évaluations leur seront communiqués à la suite de la remise des 2 premiers travaux dans un délai très rapproché d'une à deux semaines

Le logiciel RÉSULTATS mentionnera la note finale (le cumulatif) après que les notes auront été envoyées au département (qui les traite) puis diffusées aux étudiants.

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire :

- Le recueil de textes et colligés de notes est essentiel et obligatoire. Il est disponible à la COOP UQAM en version papier ou par voie électronique via la COOP UQAM en commande réservée au coût approximatif de 32 \$ pour les membres et de 35 \$ pour les non-membres. Aucun manuel ou volume n'est à acheter. www.coopuqam.com

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Date	Contenu du cours	Évaluation
6 sept	<p>Cours 1 : Accueil, plan de cours et présentation de la politique du Canada depuis la Confédération (1867-1873)</p> <p><u>Objectif</u> : Se familiariser avec le plan de cours, les évaluations et la façon dont le POL6020 sera dispensé lors de la session</p> <p><u>Contenu</u> : exposé avec power point de l'arrivée de Jacques-Cartier à François Legault et Justin Trudeau. Le nationalisme et le fédéralisme, le pouvoir central, les pères de la Confédération, le système politique et la démographie, le budget du Québec et du Canada.</p> <p><i>Note : quelques capsules YouTube sont utilisées et identifiées aux étudiants</i></p>	
13 sept	<p>Cours 2 : La politique sociale de la vieillesse</p> <p><u>Objectif</u> : Prendre contact du profil démographique nécessitant des programmes et services sociaux pour les personnes âgées et le développement d'une politique des âges... et de la vieillesse.</p> <p><u>Contenu</u> : Le tiraillement politique, les groupes d'intérêt, la politique publique pour aînés et les enjeux à considérer depuis la grande visibilité des aînés. Les mesures applicables : Le Québec et ses aînés. Présentation des associations de défense des droits (AQDR, FADOQ, etc).</p> <p><i>Note : quelques capsules Youtube sont utilisées et identifiées aux étudiants</i></p>	
20 sept		
27 sept	<p>Cours 3-4-5 : La politique du soutien à domicile des CLSC</p>	
4 oct	<p><u>Objectif</u> : Présenter l'historique et l'évolution de la politique sociale du SAD des CLSC et des partenaires s'y joignant dans le cadre des CISSS et des CIUSSS.</p> <p><u>Contenu</u> : exposé avec power point et fichier Word sur le modèle Beveridge, la politique de la vieillesse de 1962 à ce jour, l'arrivée des CLSC en 1972, les rapports Martin, Lazure, Rochon, etc, la politique :</p>	<p>Remise de Première évaluation de 10 pts</p>

<p>11 oct</p> <p>18 oct</p>	<p>Chez soi le premier choix, l'arrivée des CSSSS... puis des CISSS et des CIUSSS, la position des groupes d'intérêts (AQDR, FADOQ, Fédération des CLSC), l'organisation du système de santé et des services sociaux (2004-2007 et 2015 +), le projet de loi 10, les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD), le chèque emploi service (CES), les RI et RTF et les GMF. Le profil ISO SMAF, Les PISTES à développer pour le meilleur soutien à domicile, l'assurance autonomie ou la caisse de la vieillesse ? le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés, le projet destination milieu de vie et l'augmentation des auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) en CLSC. Le programme MADA <i>Note : plusieurs capsules YouTube et DVD utilisées et identifiées aux étudiants</i></p>	
<p>25 oct</p> <p>1er Nov</p> <p>8 Nov</p>	<p>Cours 6-7 : La politique sociale de l'hébergement collectif (CHSLD)</p> <p>Objectif : Se familiariser avec l'historique et l'évolution de la politique sociale et des orientations ministérielles : approche milieu de vie (AMV)</p> <p><i>Contenu :</i> exposé avec power point et fichier Word sur l'historique de l'origine asilaire à ce jour, le continuum de services dans les CISSS et les CIUSSS incluant la relocalisation en Centre d'hébergement (CHSLD), les orientations milieu de vie (2003-2008) et la situation actuelle en 2022. La quête de gestion participative et d'amélioration de la qualité, des PISTES pour les résidents et le personnel, les assises légales de la LSSSS, la mission et les droits des résidents, les types de résidents en 2020, des PISTES pour les CHSLD, le concept de qualité, la contribution des résidents, les droits des résidents, le Commissaire local à la qualité, le protecteur du citoyen, le CPM. <i>Note : quelques capsules YouTube et DVD sont présentées aux étudiants</i></p> <p>SEMAINE DE RELÂCHE ET RÉDACTION DU 2^e TRAVAIL DE 40 POINTS</p>	
<p>15 nov</p> <p>23 Nov</p>	<p>Cours 8-9 : La politique du logement social</p> <p>Objectif : S'approprier l'évolution du logement social au Québec depuis les années 1960 à ce jour et connaître les paramètres d'attribution des logements sociaux aux requérants.</p> <p><i>Contenu :</i> exposé avec power point et fichier Word sur les habitations Jeanne-Mance, sa clientèle, sa gouvernance et son plan stratégique, le développement social et communautaire en HLM, les OMH-OH, plus qu'un toit, un milieu de vie, historique de la politique du logement social, le portrait sommaire des OMH du Québec, le ROHQ, le retrait des</p>	<p>Contenu de la deuxième évaluation de 40 pts</p>

<p>29 Nov</p> <p>6 déc</p>	<p>conventions d'exploitation du fédéral, les enjeux actuels en logement social, le mandat des gestionnaires et des intervenants socio communautaires, les PISTES pour les OMH-OH, les résidences EN HARMONIE (bien vieillir à Montréal), leur engagement, leurs services et leur clientèle.</p> <p>Cours 10-11 : La politique du travail et de la retraite au Québec</p> <p>Objectif : Se familiariser avec le travail et le départ à la retraite</p> <p><i>Contenu :</i> exposé avec power point de l'historique des réalités sociales et économiques reliées au travail et à la « mise » à la retraite du début du 20^e siècle à ce jour (incluant les 2 guerres mondiales), les différentes relances économiques, la révolution tranquille, les crises économiques récentes, la politique du travail, le travail comme instrument d'expression humaine, de valorisation ou d'aliénation, les enjeux de la retraite, de la lune de miel aux défis, les PISTES pour le travail et la retraite</p> <p><i>Note :</i> quelques capsules YouTube sont présentées et quelques capsules DVD sont présentées et identifiées aux étudiants.</p> <p><i>Note :</i> Une bibliographie sur ces contenus est dans le recueil de notes</p> <p>Cours 12-13-14 : La politique des revenus de retraite</p> <p>Objectif : Se familiariser avec les revenus de retraite de différentes provenance tant municipales que provinciales et fédérales</p> <p><i>Contenu :</i> exposé avec power point et fichier Word avec échanges sur les revenus tels le RVER, le RREGOP et ceux relevant de Services Canada (conférencière invitée) tels la sécurité de la vieillesse (SV), le supplément du revenu garanti (SRG), l'allocation pour les personnes de 60 à 64 ans, et le RPC et autres rentes possibles, accords internationaux, exemples de la situation économique des personnes âgées, Retraite-Québec et le régime des rentes du Québec (RRQ), règles de report des prestations du RRQ et ses modalités, utilisation de la SIMUL R, les prestations déterminées et les cotisations déterminées.</p> <p><i>Lecture :</i> À quoi ressemblera votre retraite ? (p.191-201)</p> <p><i>Note :</i> des capsules YouTube sont présentées aux étudiants</p> <p><i>Note :</i> des extraits DVD sur la liberté 55 et le modèle de retraite en Suède sont présentés aux étudiants</p> <p><i>Note :</i> Des ressources gouvernementales sont listées dans le recueil de Notes ainsi que de nombreux liens internet.</p>	
--------------------------------	---	--

<p>13 déc</p> <p>DERNIER COURS</p>	<p>Les placements et les modalités d'encaissement</p> <p>Objectif : Présenter sommairement les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), le compte d'épargne libre d'impôt et le fond enregistré de revenu de retraite (FERR)</p> <p><i>Contenu :</i> exposé avec un power point des sources de revenu REER, CELI et abris de la fiscalité, et FERR, la bonification du REER sans danger, le retrait REER et l'imposition, l'encaisse du REER, le FERR, l'achat d'une rente et les retraits minimaux.</p> <p><i>Lecture :</i> Les REER et le CELI (p.201-211)</p> <p>QUIZ sur le contenu de la session</p> <p>Fin de la session</p> <p><i>NOTE :</i> à chaque semaine, il y aura l'utilisation de capsules Youtube ou de courtes présentation DVD en lien avec les contenus abordés.</p> <p><i>NOTE :</i> Une bibliographie de 17 pages présente des revues, des centres de recherche, des liens internet et des ouvrages de références pour la construction du cours POL6020.</p>	<p>QUIZ Troisième évaluation (en classe) de 10 pts</p> <p>Remise de la quatrième évaluation de 40 points au MAXIMUM le 20 décembre</p>
--	--	---

RENSEIGNEMENTS UTILES

Insérez, le cas échéant, des informations qui pourraient être utiles pour les étudiants : Il est suggéré de suivre l'actualité politique via les différents journaux et sites web sur les sujets de ce cours

Il y a aux deux ou trois ans, la parution du Guide du passage à la retraite du magazine BEL ÂGE. On y retrouve une foule d'adresses, de ressources et de liens sur la retraite et les revenus de retraite.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Je m'engage à vous transmettre plus de 33 années d'expérience en gérontologie sociale (volet politique sociale de la vieillesse), mes attentes envers vous sont reliées à votre responsabilité comme étudiants, à votre assiduité et à votre maturité lors des échanges. Il est très suggéré de fermer vos téléphones cellulaires lors des cours de 18 :00 à 21 :00, sauf durant la pause de 15 minutes.

Par leur présence en classe au moment convenu par le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

La commission des études de l'UQAM recommande d'intégrer l'encart sur le harcèlement sexuel et la politique 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap.

MÉDIAGRAPHIE

*Fournissez des informations complètes quant à la médiagraphie du cours :
Les capsules Youtube (qui varient) seront identifiées à chaque présentation.
Chaque section du recueil a sa bibliographie et les ouvrages de référence.*

Liens :Corporation d'habitation Jeanne-Mance.(2019). Repéré à <http://www.chjm.ca/fr/index.php>
CMQ (En ligne) <http://www.cmq.org/pdf/retraite/retraite-article-aspects-psychosociaux.pdf>
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (2013). La retraite à 67 ans : ses impacts
Repéré à : <https://ordrecrha.org/ressources/revue-rh/archives/la-retraite-a-67-ans-ses-impacts>
Regroupement des offices d'habitation du Québec (2019).
Repéré à : <https://rohq.qc.ca/a-propos-de-rohq/>
Retraite Québec (2019).
Repéré à <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/regroupement.aspx>
Société d'habitation du Québec (2019) AccèsLogis Québec.
Repéré à à
http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/objectif/trouver_un_logement_a_faible_cout/programme/acceslogis_quebec.html
Sunlife (En ligne) <https://www.sunlife.ca>
Statistique Canada (2014). L'avènement des femmes dans le milieu de travail
Repéré à :
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2015009-fra.htm>

Ouvrages récents :

Carrière, Yves, Légaré, Jacques et Purenne, Jonathan. (2015) Vivre et travailler plus longtemps au Canada : la réalité des baby-boomers. Cahiers québécois de démographie, vol.44,no 2, p.251-278

Statistique Canada (2016). Les personnes âgées au travail au Canada, Recensement de la population 2016. No 98-200-X201627 au catalogue. ISBN 978-0-660-23762
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-as/98-200-x/2016027/98-200x2016027-fra.pdf>

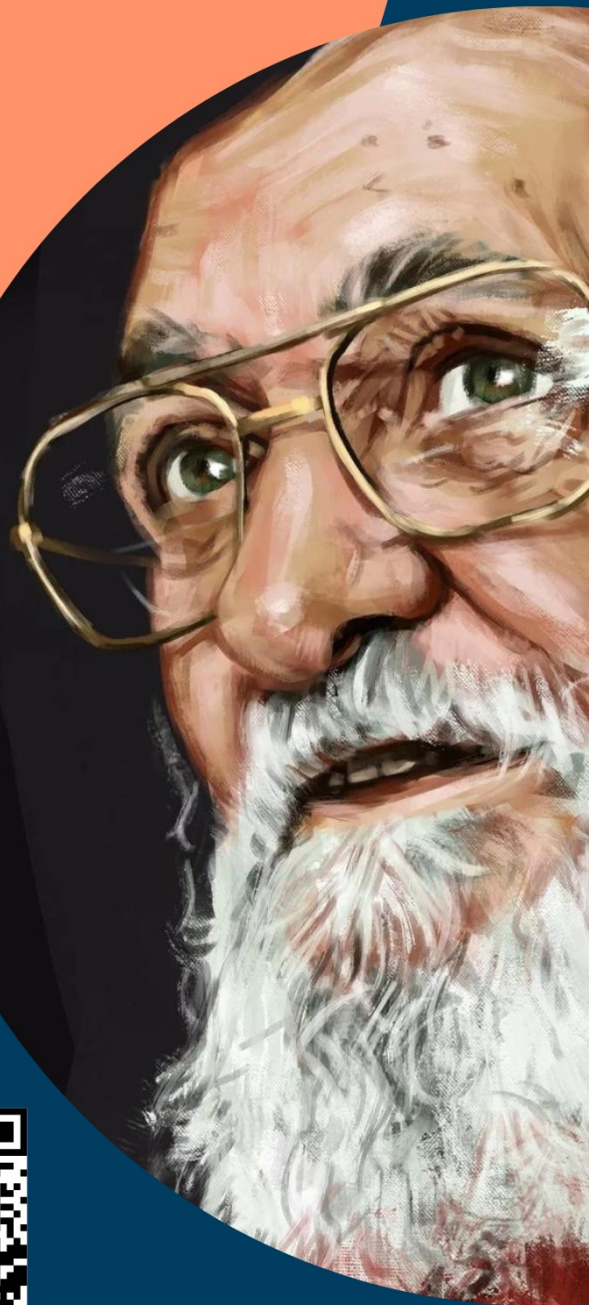
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*